



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Médaille Bronze J.S.E.A 14.07.2023 - édition du
03/10/2023**





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau du cabinet
Pôle représentation
et distinctions honorifiques**

ARRÊTÉ

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion
du 14 juillet 2023**

**LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports;
- VU l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif;
- VU l'avis du 8 juin 2023 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des Sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

ARRÊTE

Article 1^{er} – Au titre de la promotion du 14 juillet 2023, la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

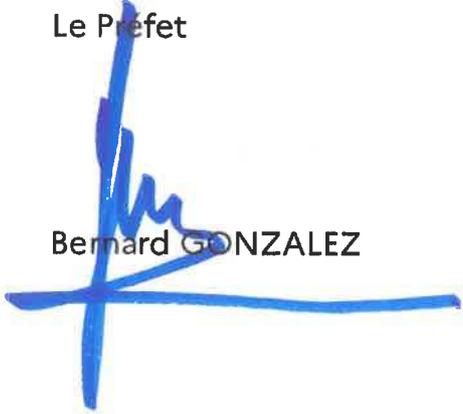
- Madame MEUBRY Laurence née AIME demeurant à Nice
- Monsieur BODIANG Lamine demeurant à Nice
- Madame CARLOTA Léa demeurant à Cantaron
- Monsieur CEDRO Jean-Luc demeurant à Colomars
- Monsieur DI MARZO Christian demeurant à Cagnes-Sur-Mer
- Madame DE BARBERIS Marta née FORNO demeurant à Antibes
- Madame PROUST Stéphanie née GAUTIER demeurant à Nice
- Monsieur GHIBAUDO Didier demeurant à Villeneuve-Loubet
- Monsieur GRINDA Claude demeurant à Nice
- Madame HAMILLE Virginie demeurant à Cagnes-Sur-Mer
- Monsieur LAZZARO Aurélien demeurant à Nice
- Monsieur LE TELLIER Lucien demeurant à Antibes
- Madame LOMBARDO Patricia demeurant au Rouret
- Monsieur MOLINENGO André demeurant à Nice
- Monsieur NUSBAUM Franck demeurant à Nice
- Monsieur PERSICO Pascal demeurant à Nice
- Monsieur REFALO Jacky demeurant à Vence
- Monsieur RINAUDO Martial demeurant à Fréjus
- Madame TURCHET née RULLIER Laëtitia demeurant à Villeneuve-Loubet
- Monsieur SAVONE Michel demeurant à Falicon
- Madame MAGLIA Véronique née SCOTTO demeurant à Opio
- Madame REBILLARD Florence née TASSERIE demeurant à Antibes
- Monsieur VALOT Alain demeurant à Nice

Article 2 – le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le 12 JUIN 2023

Le Préfet

Bernard GONZALEZ



S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille Bronze Jeunesse Sports Engagement Associatif.....	2
Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2023	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2023	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2